



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 36606

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les pratiques des opérateurs du secteur des télécommunications en matière d'accès à leur service commercial réservé à leur clientèle. En effet, de nombreux clients dénoncent les conditions tarifaires (numéros surtaxés) et les délais d'attente que pratiquent les opérateurs téléphoniques et fournisseurs d'accès à Internet. Les abus sont tels en la matière qu'ils sont source de nombreux contentieux commerciaux et financiers. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de moraliser les pratiques liées aux services téléphoniques surtaxés réservés à la relation avec leur clientèle.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36606

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2437

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)